

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS		
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VALLORCINE		
en exercice	11	L'an deux mille vingt-six le 5 août, le Conseil Municipal de VALLORCINE, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire en mairie sous la présidence de Monsieur Patrick ANCEY, Maire. Date de convocation du Conseil Municipal : 31 juillet 2026
présents	8	
Votants	9	
procuration	1	
Présents		Monsieur Patrick ANCEY, Monsieur Pascal NEGRE, Madame Fanny DEVILLAZ, Monsieur David GUILLOT, Monsieur Paolo BOUISSA, Madame Marie PAYOT, Madame Kim BERGUERAND, Monsieur Medhi BIDAULT
Représentés		Madame Léonor AUBLIN donne pouvoir à Mme Marie PAYOT
Absents excusés		Mesdames Sonia DESCHAMPS et Léonor AUBLIN et Monsieur Paul BOIZARD
Secrétaire de séance		Madame Fanny DEVILLAZ

Délibération n° 26/07/13
Budget principal – Décision modificative n°01

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget général,
Vu la délibération n°26/02/07 du 11 mars adoptant le budget primitif 2026,
Considérant qu'il est nécessaire d'apporter une modification aux crédits votés sur la chapitre 10 « Dotations, fonds divers et réserves »,
Considérant que cette situation nécessite d'apporter des modifications aux montants des crédits autorisés pour le chapitre concerné, tout en respectant les équilibres budgétaires,
Il convient de procéder aux virements de crédits comme suit :

CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLÉ	MONTANT BUDGET PRIMITIF + DECISION(S) MODIFICATIVE (S)	MONTANT DÉCISION MODIFICATIVE	MONTANT DÉFINITIF
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT					
10	10226	Taxe d'aménagement	0.00€	+2 104.59€	2 104.59€
21	2131	Bâtiments publics	1 603 000€	-2 104.59€	1 600 895.41€
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT				0.00€	

Le Conseil Municipal, après délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision modificative n°01 du budget principal telle qu'indiquée ci-dessus.

Ainsi fait et dé

Au registre suivent les signatures,

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Monsieur Patrick ANCEY

La secrétaire de séance,
Madame Fanny DEVILLAZ



Acte certifié exécutoire le : 17/08/2026
Télétransmis en Préfecture le : 17/08/2026
Notifié ou publié le : 17/08/2026



La présente délibération est transmise à :

Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville

Madame le Trésorier de Sallanches